

14 octobre 2010

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion du débat commun: Progrès accomplis dans la mise en
œuvre et appui international et Décennie pour faire reculer le
paludisme dans les pays en développement, particulièrement en
Afrique (2001-2011)**

Excellences,
Distingués délégués,

Notre débat d'aujourd'hui va être consacré à plusieurs thèmes d'importance pour l'Afrique. Ceci me paraît particulièrement opportun. Je souhaite que notre discussion, documentée par les excellents rapports produits par le Secrétariat, s'inscrive dans le contexte du suivi du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est crucial que tout au long de la 65ème session, nos discussions reflètent l'importance de cette thématique, de façon à maintenir l'élan politique pour la réalisation des objectifs qui a été insufflé lors du Sommet. Nous avons, aujourd'hui, une bonne opportunité de le faire.

La réalisation des objectifs du Plan mondial de lutte contre le paludisme (GMAP) a un impact sur pratiquement tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Le thème est crucial : chaque année, le paludisme fait presque un million de victimes, principalement en Afrique, ceci est simplement inacceptable. Il est donc important de soutenir les efforts du partenariat 'Roll Back Malaria' ainsi que du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui offrent de bons exemples de partenariat et de coordination entre les différents organismes et institutions des secteurs public et privé actifs dans le domaine.

En ce qui concerne le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, établi en 2001, le rapport du Secrétaire général sur sa mise en œuvre apporte un certain nombre d'éléments positifs : des progrès sont constatés en général dans la mise en œuvre du partenariat et la création d'une nouvelle agence de planification et de coordination laisse augurer d'une efficacité de gestion accrue.

Mais le rapport souligne la nécessité de consacrer davantage de ressources financières et techniques à certains domaines prioritaires – notamment l'agriculture - de façon à accroître le potentiel des pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La nécessité de faire davantage pour l'autonomisation des femmes et l'instauration d'un climat des affaires plus favorable au développement du secteur privé sont également soulignés.

Je vous invite bien sûr à considérer et à commenter l'ensemble des conclusions et des recommandations du rapport du Secrétaire général. Il me semble important de souligner que ces

recommandations en appellent à un véritable esprit de partenariat, puisqu'elles s'adressent à la fois aux partenaires au développement et aux pays africains.

Ce même esprit se retrouve dans la proposition de mécanisme de suivi amélioré des engagements pour le développement de l'Afrique. A cinq ans de l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement du suivi est essentiel si l'on veut assurer que la responsabilisation mutuelle ne soit pas un mot dénué de sens et que les engagements pris aient des retombées concrètes pour les populations démunies.

Le mécanisme proposé s'appuie sur des processus existants – ceci est à souligner – et sa valeur ajoutée tiendra essentiellement au fait qu'il exploitera la légitimité et l'autorité de l'Assemblée générale.

Le rapport du Secrétaire général expose diverses options et fait un certain nombre de recommandations en ce qui concerne les dispositifs institutionnels envisageables : soit que le processus d'examen tombe sous l'autorité de l'Assemblée générale ou sous la direction de l'ECOSOC. Je vous invite à partager vos vues sur les différentes options proposées. La résolution 63/1 appelle à la mise en place d'un mécanisme de suivi amélioré au cours de la 65ème session. Je vais m'attacher à ce que les progrès à cet égard soient réels.

De nombreux aspects soulevés dans ces deux rapports, notamment l'importance des partenariats, se retrouvent dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les causes de conflit et la promotion de la paix et du développement durable en Afrique.

Dans une approche prospective, ce rapport approfondi souligne que certains domaines nécessitent davantage d'attention et que dans les décennies à venir certains aspects vont constituer de véritables défis, notamment les conflits intra-étatiques de petite échelle dûs à l'exclusion de la participation aux institutions politiques de portions significatives de la population, ainsi que l'accès aux ressources économiques.

Les interventions de l'ONU vont de plus en plus être centrées sur la question de la justice sociale. Le rapport appelle l'ONU à reconnaître les limitations de ses interventions et la nécessité de coopérer et de mieux se coordonner avec les organisations régionales, les gouvernements locaux, la société civile et le secteur privé.

Je souhaite que notre débat d'aujourd'hui apporte une contribution constructive sur ces différentes questions fondamentales pour le développement de l'Afrique.